

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h :

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°082

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2018

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente les éléments principaux du rapport 2018 et notamment le bilan des flux :

	2017	2018	Variation
Tonnages ordures ménagères	2 513.22	2 498.76	-0.58 %
Tonnages non-recyclables déchèteries	1 458.94	1 402.66	-4.01 %
Tonnages refus + freinte centre de tri	126.70	142.70	+11.21 %
TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)	4 098.86	4 044.12	-1.35 %
Tonnages déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	8 471.83	8 675.804	+2.35 %
Tonnages journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec GM)	759.053	702.772	-8.01 %
Tonnages emballages ménagers enlevés	459.52	481.56	+4.58 %
Tonnages verre (avec déchèterie)	926.28	912.37	-1.52 %

Tonnages collecte cartons PAP	147.96	158.12	+6.42 %
Textiles	68.527	69.627	+1.58 %
TOTAL VALORISE	10 833.17	11 000.253	+1.52 %
TOTAUX	14 932.03	15 044.37	+0.75 %
PART VALORISEE	72.55 %	73.12%	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service déchets ménagers 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **24 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-2019-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Affichage : 23/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINETTE Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°083

OBJET : CONVENTION DE REPRISE REVIPAC

M. Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers explique que Charlieu-Belmont Communauté s'était engagée pour 3 ans dans un contrat de reprise des « cartonnettes » avec Revipac avec l'offre de base de l'option FILIERE. Les 3 ans d'engagement étant révolus Charlieu Belmont Communauté a la possibilité d'opter pour la variante de l'option FILIERE pour le reste de la durée du contrat CITEO soit 3.5 années.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le nouveau contrat REVIPAC en optant pour la variante avec effet au 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.
- Autorise M. le Président à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Affichage : 23/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme DUJELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°084

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROANNAISE DE L'EAU

Monsieur le Président explique que le 5 mars dernier, M. le Préfet a adressé à Charlieu Belmont Communauté le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable et du Syndicat d'études d'exécution et de distribution d'eau potable de St André d'Apchon et Arcon ainsi que le projet de statuts.

Pour Charlieu Belmont Communauté l'adhésion à la Roannaise de l'eau concerne la seule la compétence 8 des statuts :

- **Compétence 8 – Gestion des milieux aquatiques**

La contribution des collectivités adhérentes est calculée sur la base des éléments constitutifs de la gestion des milieux aquatiques.

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Animation générale : la contribution de chaque membre sera calculée sur la base de la surface de bassin versant (source BD Carthage®) du périmètre d'adhésion (défini dans les conditions de l'article 5-2).
- Animation dédiée : la contribution sera prise en charge par le membre bénéficiaire.
- Entretien : la contribution de chaque membre sera calculée sur la base de la surface de bassin versant (source BD Carthage®) du périmètre d'adhésion (défini dans les conditions de l'article 5-2).

Pour les dépenses d'investissement :

- Programme pluriannuel d'investissements : la contribution de chaque membre sera calculée sur la base de la surface de bassin versant (source BD Carthage®) du périmètre d'adhésion (défini dans les conditions de l'article 5-2).
- Investissements spécifiques : la contribution sera prise en charge par le membre sur le territoire duquel se situe l'ouvrage.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 26 pour, 1 contre et 5 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable et du Syndicat d'études d'exécution et de distribution d'eau potable de St André d'Apchon et Arcon,
- Approuve le projet de statuts de Roannaise de l'eau (cf statuts joints),
- Rappelle que Charlieu-Belmont Communauté adhère à Roannaise de l'eau pour la compétence gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant couvrant les communes de Briennon et La Bénisson-dieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du..... **28 MAI 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019

Affichage : 28/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme DUJELET Isabelle à Mme VAGINAY Héléne, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°085

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget principal :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €			
011 - 6063	Fournitures petits équipement	32 511,00 €	73111	Taxes Foncières et d'Habitation	86 447,00 €
			73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	27 952,00 €
			73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 780,00 €
			73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rés	15 321,00 €
			74124	Dotations d'intercommunalité	377,00 €
			74126	Dotations de compensation	773,00 €
			74833	Compensation exonération CET	18 348,00 €
			74834	Compensation exonération TF	9 983,00 €
			74835	Compensation exonération TH	65 390,00 €
Total		34 511,00 €	Total		34 511,00 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 12	Batiments communautaires	18 000,00 €	OP12	Batiments communautaires -DETR	18 000,00 €
OP 64	Maison médicale	2 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
Total		20 000,00 €	Total		20 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 11 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190516-N2019-085A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUJELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°086

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget SPANC :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
673	Annulation de titres exercices antérieurs	360,00 €	7068	Redevances	360,00 €
Total		360,00 €	Total		360,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Total		- €	Total		0,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget SPANC telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **24 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Affichage : 23/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°087

OBJET : PISCINE - CONVENTION CLUB DE PLONGEE 2019

M Robert FRACHISSE, Vice-Président en charge des finances explique que comme l'an passé l'association dénommée Club de plongée de Charlieu (ayant son siège social à l'adresse suivante : Mairie de Charlieu, 12 rue Jean Morel, 42 190 Charlieu), représentée par M. Christophe LEGUT sollicite l'utilisation de la piscine de plein air. Pour la saison 2019 la demande porte uniquement sur le mois de juillet.

Une convention aura pour objet la mise à disposition, par la Communauté de communes, d'une partie des installations de la piscine de plein air et d'en définir les modalités suivants les dispositions horaires ci-dessous au Club Plongée de Charlieu pour l'entraînement de la plongée et à l'organisation de baptêmes individuels gratuits. Cette mise à disposition permettra de dispenser des entraînements à la plongée aux membres du club.

La mise à disposition est consentie pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019 chaque mercredi et vendredi de 20h00 à 21h30. La mise à disposition de l'équipement est consentie moyennant le paiement d'un forfait de 100 euros pour la saison, exigible au 10 juillet 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention 2019 d'utilisation de la piscine de plein air avec l'association de plongée de Charlieu aux conditions établies ci-dessus (convention en annexe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **28 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019

Affichage : 28/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUJELET Isabelle à Mme VAGINAY Héléne, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°088

OBJET : PISCINE DE PLEIN AIR - CONDITION DE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS POUR 2019

M. Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines présente les conditions de recrutement qui sont les suivantes :

- temps de caisse et de ménage partagé sur 3 agents saisonniers cette année (afin de faire face si besoin à des besoins de remplacement au pied levé).
- temps de surveillance toujours partagé sur 3 personnes néanmoins le chef de bassin titulaire mis à disposition par la ville de Charlieu sera absent une bonne partie de la saison ainsi Charlieu-Belmont Communauté a fait appel à 3 saisonniers (dont un aura les missions de chef de bassin remplaçant jusqu'au retour du titulaire)

M. le Vice-président informe le Conseil qu'un arrêté ministériel du 19 août 1975 prévoit que les agents communaux peuvent percevoir une indemnité horaire pour chaque heure de travail effectif effectuée, dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail, entre 6 heures et 21 heures un dimanche ou un jour férié. Le bénéfice de cet avantage a été étendu aux agents territoriaux par un arrêté modificatif du 31 décembre 1992 (J.O du 16 janvier 1993). Le montant horaire est fixé à 0,74 euros par un arrêté du 19 août 1975. Pour la même période, l'indemnité ne peut être cumulée avec aucune rémunération horaire pour travaux supplémentaires ni avec aucune indemnité attribuée au même titre. Ainsi seuls les agents saisonniers pourraient en bénéficier. Le Comité technique a rendu un avis favorable.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Instaure l'indemnité de travail le dimanche et jour férié de 0.74 € de l'heure au bénéfice des agents saisonniers recrutés pour le fonctionnement de la piscine de plein air et précise que cette indemnité exclut la possibilité de paiement d'heures supplémentaires ou d'une autre indemnité attribuée au même titre.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**28 MAI 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

20190517-N2019-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019

Affichage : 28/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°089

OBJET : HARMONISATION DES CRITERES DE SELECTION CAR BONUS (AIDE REGIONALE A LA RENOVATION ENERGETIQUE)

M René VALORGE explique qu'une erreur est apparue lors de l'analyse des premiers dossiers par la plateforme Renov'actions 42. En effet les critères qui nous avaient été transmis n'affichaient que des données **supérieures à (>)** et donc cela pénalise certains dossiers (retour de la plateforme au démarrage de l'action).

Les critères doivent être affichés comme supérieur ou égale à (>=). De plus, il faudrait également abaisser un peu la valeur pour l'isolation des murs à 4 (au lieu de 4,3 qui est trop contraignante).

Rappel : Considérant que pour Charlieu Belmont Communauté, la Région Auvergne Rhône Alpes mobilise un enveloppe globale maximum de 116 000 € correspondant à 10 % du montant du CAR sur 3 ans,

Il avait été délibéré que seules les personnes non éligibles au PIG 2018-2022 (programme d'intérêt général) pourront bénéficier des 750 € de la Région et d'une aide complémentaire de Charlieu Belmont Communauté, comme suit :

A partir de 2 postes (dans les critères techniques)	1 500 € dont 750 € de CBC et 750 € de la Région Aide plafonnée à 20 % des travaux
---	--

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Annule et remplace la délibération précédente comme suit :

- 1- Isolation de la totalité de la toiture :
 - a. Combles perdus : $R \geq 8$ (rappel CITE : $R > 7$)
 - b. Toiture terrasse : $R \geq 5$ (rappel CITE : $R > 4.5$)
 - c. Rampants : $R \geq 6,25$ (rappel CITE : $R > 6$)
- 2- Isolation de la totalité du plancher bas : $R \geq 3,15$ (rappel CITE : $R > 3$)
- 3- Isolation d'au moins 50% des murs donnant sur l'extérieur : $R \geq 4,0$ (rappel CITE : $R > 3.7$)
- 4- Remplacement d'au moins 50% des fenêtres : $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$

(Rappel CITE : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 27 JUIN 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190627-N2019-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°090

OBJET : ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC BROYEUR

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que conformément à ce qui avait été vu lors du débat d'orientations budgétaires des devis ont été sollicités pour changer le tracteur (et le broyeur) des services techniques auprès de 4 fournisseurs et une analyse a été réalisée. Au final l'offre de l'entreprise CLAAS apparaît comme la plus avantageuse.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'offre de l'entreprise CLAAS pour un montant d'acquisition de 89 000 € HT et une offre de reprise de l'ancien véhicule (y compris broyeur) de 25 300 € HT.
- Dit que la dépense et la recette sont prévues au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 28 MAI 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019
Affichage : 28/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°091

OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

M le Vice-Président en charge des ressources humaine explique qu'une charte informatique a été préparée en vue de son adoption. Il s'agit d'un code de déontologie formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein d'une collectivité.

En effet les différents outils technologiques utilisés offrent au personnel des collectivités une grande ouverture vers l'extérieur. Cette ouverture peut apporter des améliorations de performances importantes si l'utilisation de ces outils technologiques est faite à bon escient et selon certaines règles. La charte s'applique à l'ensemble du personnel tous statuts confondus, ainsi qu'au personnel temporaire, et aux élus. Elle concerne les utilisateurs quotidiens ou ponctuels. Elle s'applique également à tout prestataire extérieur ayant accès aux données et aux outils informatiques de la collectivité. Tout contrat avec un prestataire extérieur devra faire référence et comporter comme annexe la présente charte. Le projet de charte a été transmis aux conseillers communautaires. Le comité technique a rendu un avis positif sur le projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la charte informatique avec effet au 1^{er} juillet 2019 (charte jointe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **24 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Affichage : 23/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINETTE Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°092

OBJET : REGLES DES DONNS DE JOURS DE CONGES ENTRE AGENTS

Monsieur Vice-Président en charge des ressources humaines présente ce dispositif de dons de jours de congés, vecteur de cohésion sociale, basé sur des valeurs de solidarité et d'entraide entre salariés.

En résumé :

Un agent public (« le donateur ») peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public (« le bénéficiaire »), relevant du même employeur.

L'agent bénéficiaire doit :

- assumer la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.
- Venir en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Peut être considéré comme agent donateur :

- un fonctionnaire territorial (titulaire et stagiaire) ;
- un agent contractuel de droit public.

Ne peut être considéré comme agent donateur :

- un agent contractuel de droit privé ;

Les jours qui peuvent être donnés par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, des agents contractuels sont :

- les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (RTT), sans limite maximum ;
- les jours épargnés sur un compte épargne-temps (CET), sans limite maximum
- les congés annuels au-delà du 20^{ème} jour pour un agent à temps plein, proratisé pour le temps partiel

Les dons se font en jours entiers, quelle que soit la quotité de travail de l'agent. Un don peut être constitué par la somme de demi-journées de nature différente, dès lors que le nombre total de jours donnés est un entier.

Statut du bénéficiaire

Peuvent faire l'objet d'un don de jours de repos les agents publics contractuels, titulaires ou stagiaires.

Le bénéficiaire devra avoir épuisé :

- o Les jours déposés sur son C.E.T.
- o Ses heures supplémentaires à récupérer.
- o Ses jours RTT.
- o 25 % de ses congés annuels.

Le comité technique a rendu un avis favorable sur le projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le dispositif de don de jours de congés entre les agents de la collectivité tel qu'annexé ci-après.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019
Affichage : 28/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes (ne participe pas au vote), M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 31

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MUJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°093

OBJET : SUBVENTION 2019 MISSION LOCALE

Monsieur le Président précise que le bilan financier de la structure ainsi que les chiffres clefs 2018 ont été transmis à chacun. Pour Charlieu-Belmont Communauté ce sont 265 jeunes qui ont été suivis en 2018 (contre 321 en 2016 puis 277 en 2017) – tarif de 85 € par jeune suivi est inchangé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention 2019 avec la Mission Locale du Roannais, et prévoit le versement d'une subvention de 22 525 €.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **29 MAI 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-093A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2019
Affichage : 29/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 16 mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 mai 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINETT Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M BERTHELIER Bruno à Mmes DESBOIS, Mme DUGELET Isabelle à Mme VAGINAY Hélène, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, M CROZET Yves à M FRACHISSE Robert, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2019/N°094

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MA BOUTIQUE – CHARLIEU PLEIN LES YEUX

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'association Ma Boutique, en charge de l'animation commerciale sur Charlieu, propose un vaste programme d'événements et d'animation entre le 1^{er} mai et le 22 septembre dans le centre-ville. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche MG2T copilotée entre la ville et la Communauté de Communes.

4 actions sont notamment prévues en partenariat avec les artistes Anne POIRE et Patrick GUALLINO :

- Une galerie éphémère
- Une mise en valeur de locaux vacants
- Dépôt d'œuvre chez les commerçants
- Reproduction d'œuvre pour faire vivre les rues transversales

L'association Ma boutique sollicite 3 000 € sur un budget total de 5 975 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 26 pour et 7 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Ma Boutique pour conduire l'opération « Charlieu Plein les yeux » en lien avec le dispositif MG2T ;

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **28 MAI 2019** ...
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190516-N2019-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019
Affichage : 28/05/2019